

Parlons-en

BULLETIN MUNICIPAL DE ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ

Juillet 2022 | N°26

Mots d'hampeaux



NUMÉROS UTILES

Mairie, services municipaux, sociaux et culturels

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mmes Claudie CHARIER, Stéphanie ROYER
et Laëtitia BOUGNAUD

Tél. 05 49 42 50 09

Fax 05 49 42 06 67

roches-premarie-andille@departement86.fr
www.rochespremarieandille.fr

SERVICES LOCAUX

École élémentaire 05 49 42 10 33
Directeur : M. Frédéric BELLY

École maternelle 05 49 42 10 35
Directeur M. Nicolas SAUZE

Accueil périscolaire 05 49 42 10 36
de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 18h30

Restaurant scolaire 05 49 42 41 85

Halte-garderie « Chat Perché »

• Roches-Prémairie-Andillé 05 49 03 30 80

• La Villedieu-du-Clain 05 49 42 08 43

Bibliothèque municipale 05 49 42 81 68
Mme ARLOT
biblio.roches.premarie@orange.fr

Centre technique municipal 05 49 42 52 48

Salle polyvalente Le Clos 05 49 42 02 14

Salle des Associations 05 49 50 01 09

Salle communale d'Andillé 05 49 42 55 95

Stade municipal 05 49 42 55 59

Aquarium 05 49 42 45 21

La Poste 05 49 42 50 00

SERVICES INTERCOMMUNAUX

Centre social l'Arantelle
Secrétariat 05 49 42 05 74

Assistante sociale 05 49 00 51 30
Le mardi et le jeudi sur rdv

C.L.I.C. 05 49 54 38 62
Réseau Gérontologique du Val de
Vonne : aide au maintien à domicile

A.D.M.R. 05 49 54 06 91
Bureau de La Villedieu-du-Clain
Aide à domicile en milieu rural
Aides ménagère pour malades, handi-
cés, plus de 60 ans, futures mamas

APA 08 10 86 20 00
Aide Personnalisée à l'Autonomie

L'Envol
Association intermédiaire,
aide à l'emploi 05 49 88 91 29

Communauté de Communes
de La Villedieu-du-Clain 05 49 89 02 89
Déchetterie 05 49 89 02 89
Mission Locale 05 49 53 56 48

ALIMENTATION

Boulangerie, pâtisserie 05 49 42 50 25

SPAR Supérette 05 49 39 26 57

Maison Breton Boucherie 05 49 39 23 23

Vergers de Chézeau 05 49 88 33 14

La ferme Bidaud 05 49 42 57 94

Séverine et Thierry Bidaud

Le Refuge Food & Coffee 09 88 49 82 97

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Infirmières 05 49 42 53 93

Sandrine DEMARCONNAY

Emmanuelle PLAT

Élodie PEYROTTE

Médecins généralistes 05 49 42 06 16

Brigitte LAMOME et Florian DESHAYES

Médecin ostéopathe 05 49 43 90 77

A. VAN DER MEERSCH

Orthophonistes

Julie LE GUERN 06 60 86 95 08

Masseur Kinésithérapeute 05 49 42 84 18

Laurent CHAUMILLON

Dentiste 05 49 42 40 30

Agnès SADOUX

Psychologue Clinicienne 06 77 85 60 42

Emily DUBOURG

Pharmacie 05 49 42 50 62

Romain MASET

Sophrologue et 06 10 19 52 28

art thérapeute

Gilvânia REAU

SAMY - Aide à la personne

Matthew NIORT 06 34 59 16 92

Yohann OLLIVIER 06 71 89 65 78

Massages - Un temps pour soi
06 07 43 79 50

AUTRES ENTREPRISES ET ARTISANS

Bâtiment

Prod, métallurgiques

Bacacier, Métal SA 05 49 42 50 80

Maçonneries

SARL BONNEAU 05 49 42 08 04

SARL SILLAS & FILS 05 49 42 51 74

Peinture, revêtement de sol

SARL LE BARON 05 49 42 53 53

Terrassements TP

Sébastien BRIDIER 06 11 68 27 31

Electricité

Philippe NADEAU 05 49 42 02 53

JVélec Jérôme VACHON 07 84 23 16 44

MARIUS ELEC 07 50 36 62 07

I-D-EAUX plombier chauffagiste

Matthieu HERAULT 06 59 71 15 69

SOVEREME

Machines à bois 05 49 57 13 39

EURL A.C.L. serrurerie, métallerie, soudure

Laurent GUILLARD 06 81 43 67 96

LBG HABITAT Création, Rénovation et
Aménagement intérieur et extérieur
07 60 58 22 92

Menuiserie, agencement, maçonnerie

SARL Sylonie

Sylvain VOISIN 06 42 30 40 32

Travaux de maçonnerie générale

et gros œuvre de bâtiment

David DOIDI 06 78 66 95 03

Eclairage professionnel LS'Technic

M. Jean-Luc RAVAUX 06 25 91 63 30

Couverture zinguerie

Nicolas Audebert 06 26 58 43 99

Travaux publics VFTP

Florian Vergnaud 06 36 40 31 31

Conseil expertises et animations

naturalistes J&B Biodiversity
07 67 20 83 30

ACTIVITÉS DE SERVICES

Garage DESHOULLIERES 05 49 42 02 42

EURL JérémY, entreprise de nettoyage
et espaces verts 06 22 86 72 77

Coopérative agricole Terrena Poitou
à Andillé 05 49 42 50 05

Centre Ouest Céréales
à Ablet 05 49 42 44 39

Salon de coiffure mixte
« Atelier Création » 05 49 42 04 24

Fleuriste « le Jardin d'Élise »
05 49 42 86 85

Traductrice allemand-français
E. BROUSSE 05 49 42 70 04

Conseiller Immobilier
JL LAVAUD 06 70 10 50 75

Ecurie de Sainval, poney-club,
élevage, Toucheronde 09 71 31 69 91

Conseiller technique immobilier

BE-INFINITY

Gaël GUERIN 07 71 62 43 41

Reparatoo

Guillaume RATO 06 40 84 42 28

Multiservices en cesu

Stéphane Chazar 06 85 02 90 30

Art-thérapeute

Nathalie Savigny 06 73 94 52 30

Architecte intérieur AM esquisse

06 82 48 97 87

Écrivain public

Ingrid AUBRY-SARRIOT 06 63 96 22 41

*Nous n'avons publié que des infos
« visibles ». Nous savons qu'il existe
d'autres structures qui ne souhaitent
pas apparaître au grand public (parce
que s'adressant uniquement à des pro-
fessionnels par exemple), et nous ne
sommes pas à l'abri d'erreurs ou d'ou-
blis. Si vous voulez figurer (ou ne plus fi-
gurer !) dans notre prochaine édition ou
modifier un détail, corriger une erreur,
contactez-nous. Merci.*



Rémy Marchadier
Maire de Roches-Prémarie-Andillé



SOMMAIRE

› Finances	p. 4 et 5
› Mots d'hameaux	p. 6 à 10
› Vie municipale	p. 11 à 13
› Animation	p. 13 et 14
› Infos locales	p. 15
› Agenda	p. 16

Directeur de la publication :

Rémy Marchadier, Maire

Conseillère déléguée :

Chantal Calendrier

Ont collaboré à ce numéro

Solange Charlot, Séverine Da Silva,
Gloria Martinez

Crédits photos :

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé,
stock.adobe.com

Réalisation graphique et impression :

Sipap-Oudin

Nous venons de passer 2 années dans un contexte très particulier qui ne correspond pas à notre façon de vivre : confinement, nombreux protocoles sanitaires, vaccinations, réunions dans des conditions difficiles, etc., etc.

Souhaitant que tout ne soit qu'un mauvais souvenir, je voudrais remercier nos enseignants, nos agents communaux qui ont dû s'adapter en permanence pendant près de 2 ans pour maintenir un service public essentiel et de qualité au sein des groupes scolaires. Les enfants et les parents ont également joué le jeu en respectant les consignes et en communiquant presque au quotidien avec les professeurs des écoles : bravo à chacun de vous.

Alors que ce souci majeur s'atténue (restons encore prudents) l'invasion de l'Ukraine vient nous rappeler combien la paix est fragile aux portes de chez nous. Notre pays s'est montré exemplaire dans l'accueil des réfugiés mais aussi dans l'organisation d'échanges humanitaires vers l'Ukraine avec les associations qui ont pris le relais sur le terrain : que cet effort sans précédent soit souligné et encouragé.

A cette époque de l'année, je ne manque jamais de vous parler du budget de l'année en cours dont vous avez le détail sur les pages suivantes de ce numéro.

Un effort particulier a encore été fait sur nos bâtiments publics notamment avec la reprise totale des toitures de la mairie, de l'école maternelle et du hall d'accueil de la salle polyvalente. Un préau et une cour supplémentaire seront créés pendant l'été aux écoles.

Le matériel informatique sera complété au sein des groupes

scolaires (les enfants de maternelle seront très vite plus doués que le maire).

L'éclairage public sera renforcé et étendu sur 3 sites : le chemin des Vinettes emprunté par les adolescents qui se rendent aux arrêts de bus, la rue des Tourbières et le parking des écoles.

Sur la route de Raboué, l'enfouissement total des réseaux sera réalisé début 2023 et la voirie tellement défectueuse sera refaite et les emplacements de parking sur la voie réétudiés.

Vos élus se sont posé la question de la préemption ou non du SPORTING en face de la mairie : finalement le coût important (acquisition et restauration du bâtiment) nous a conduits à ne pas préempter. Le projet en cours verra la réalisation de 2 logements au 1er étage, d'une maison dans le jardin et probablement d'une location au rez-de-chaussée.

Ce budget important a été réalisé sans augmentation des taux des taxes foncières bâties et non bâties : beaucoup de collectivités ont profité de la suppression de la taxe d'habitation pour relever considérablement les taux du foncier. Cependant, vous aurez une augmentation des bases de calcul de 3.4% correspondant à l'inflation actuelle.

Restez prudent, mais profitez de l'année 2022 pour reprendre vos bonnes habitudes d'échanges, de rires, de divertissement.

Le Maire

Rémy MARCHADIER

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé

21 Route de Poitiers - 86340 Roches-Prémarie-Andillé - 05 49 52 50 09
roches-premarie-andille@departement86.fr
www.rochespremarieandille.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

BUDGET COMMUNAL POUR 2022

COMMENT SE PRÉSENTE LE BUDGET COMMUNAL ?

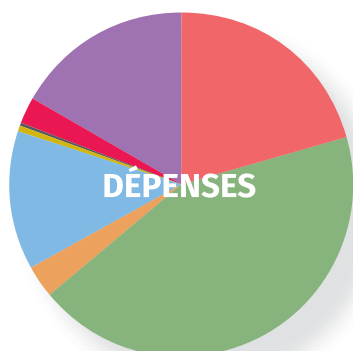
Le budget détaillé est consultable en mairie

FONCTIONNEMENT	Les dépenses sont des charges régulières et nécessaires au fonctionnement de la Collectivité comme la rémunération du personnel, les intérêts d'emprunt, les fournitures et consommations courantes et le petit entretien, les subventions aux associations.	Les recettes proviennent des produits d'exploitation des services (cantines, garderie,...), produits d'occupation et d'utilisation du domaine public (location de salle et logements, ...), les dotations de l'état et des recettes fiscales.
INVESTISSEMENT	Les dépenses correspondent aux acquisitions, aux travaux d'aménagement ou de construction de bâtiments, travaux de voirie et au remboursement en capital des emprunts.	Les recettes comprennent les subventions d'équipement, des dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement) et le virement de la section de fonctionnement

Le budget total de la commune est de 2 592 665€, réparti comme suit sur la section de fonctionnement pour 1 811 357 € et sur la section d'investissements pour 770 307 €.

Au cours du conseil municipal du 13 avril dernier, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale sur le foncier bâti et non bâti. Toutefois, vous constaterez une augmentation de votre impôt puisque l'État a procédé à la revalorisation des bases de calcul (basé sur l'inflation) de 3,4 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



• **Charges à caractère général, frais de gestion** 377 900,00 €

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...

• **Charges de personnel** 785 000,00 €
Rémunérations et charges sociales, ...

• **Atténuation de produits** 56 520,00 €

Il s'agit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place pour accompagner la réforme de la fiscalité locale

• **Charges de gestion courante** 233 671,00 €

Versement des indemnités aux élus et cotisations, subventions aux associations, contribution au service incendie, CCAS...

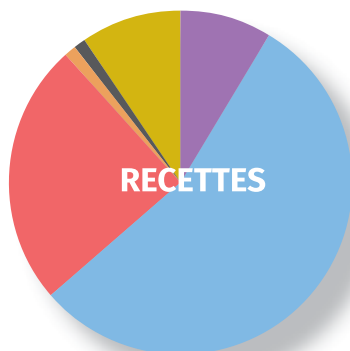
• **Charges financières** 12 227,00 €
Intérêts de la dette

Charges exceptionnelles 640,00 €
Opérations annulées

• **Dépenses imprévues** 45 399,00 €

• **Virement section d'investissement** 300 000,00 €

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement



• **Produits de service, domaine et vente** 160 600,00 €
Concession cimetière, garderie, cantine...

• **Impôts et taxes** 996 248,00 €

• **Dotations, subventions et participations** 445 000,00 €
Dotations de l'état, du département, attribution de compensation (au titre des exonérations des impôts locaux)

• **Autres produits de gestion courante** 20 000,00 €
Revenus des immeubles, locations de salles, ...

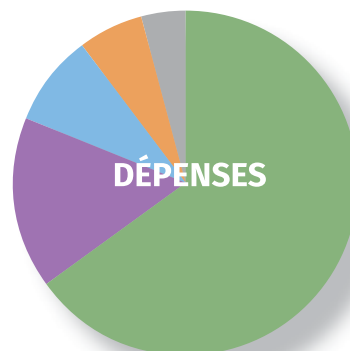
• **Atténuations de charges** 20 000,00 €
Remboursement sur rémunérations suite aux arrêts maladies

• **Excédent de fonctionnement reporté** 169 509,00 €

Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement année N-1.



INVESTISSEMENT



• **Emprunts (capital)** 108 742, 78 €

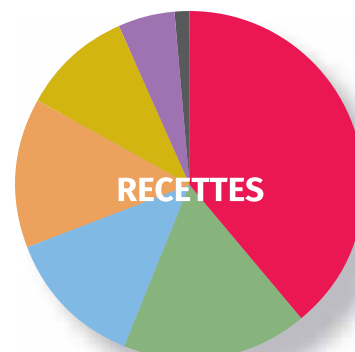
• **Reste à réaliser sur 2021** 158 683, 82 €

• **Dépenses imprévues** 40 975, 38 €

• **Subventions d'équipement versées** 27 000, 00 €
Provision Ekidom et acquisition licence IV

• **Opérations investissements** 434 904, 92 €

Voirie aménagement et matériel. Services techniques : achat d'un tracteur et petit matériel, entretien du matériel. Cimetière (colombarium). Toiture école maternelle et hall salle polyvalente. Construction d'un préau et aménagement cour école. Logo de la commune. Illuminations.



• **Subvention 2021 à recevoir** 41 697, 65 €

• **Excédent investissement** 107 916, 55 €

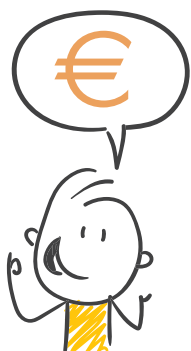
• **Subventions 2022** 79 868, 24 €

• **Affectation complémentaire** 100 000,00 €

• **FCTVA (TVA récupérée)** 131 754,84 €

• **Besoin de financement** 9 069,62 €

• **Virement reçu de la section fonctionnement** 300 000,00 €



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

- . Charges à caractère général
- . Frais de personnel
- . Frais de gestion.
- . Frais financiers
- . Charges exceptionnelles
- . Atténuation de produits
- . Dépenses imprévues
- . Virement à la section investissement

RECETTES

- . Concession cimetière, garderie, cantine
- . Impôts (taxe foncière, etc.)
- . Revenus des immeubles
- . Dotations et subventions
- . Revenus des locations
- . Atténuation de charges
- . Excédent de fonctionnement reporté

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

- . Emprunts
- . Dépenses imprévues
- . Travaux d'aménagement du bâti, de la voirie, éclairage public
- . Achats de mobilier et matériel
- . Déficit d'investissement reporté
-

RECETTES

- . Dotations et subventions reçues
- . Emprunts
- . Autres recettes
- . Virement de la section fonctionnement

Taux d'imposition 2022

Pour 2022, il a été décidé de **ne pas augmenter les taux d'imposition sur la part communale concernant le foncier bâti et non bâti. Toutefois, il sera constaté une augmentation de votre impôt foncier puisque l'Etat a procédé à la revalorisation des bases de calcul (basé sur l'inflation) de 3,4 %.**

Taxes	Base d'imposition 2021	Taux d'imposition communal 2021	Base d'imposition 2022	Taux d'imposition communal 2022	Produits attendus 2022
Taxe foncière (bâti)	1 653 226 €	31,54 %	1 753 000 €	31,54 % *	552 896 €
Taxe foncière (non bâti)	75 855 €	31,90 %	77 200 €	31,90 %	24 627 €

Rappel : La taxe d'habitation concernant les résidences principales disparaît progressivement des recettes communales (sauf pour les résidences secondaires et les bâtiments vacants). Pour compenser cela, une dotation correctrice de la part de l'Etat est prévue.

État de la dette : les emprunts en cours

	Montant	Banque	Taux act %	Durée	De	A	Annuités 2022	
							INTERÊTS	CAPITAL
Restaurant scolaire 1	200 000 €	Cr Agr	4.68	20 ans	2008	2028	3 820,51 €	11 636,45 €
Restaurant scolaire 2	200 000 €	Ca Ep	3.01	15 ans	2010	2025	1 354,50 €	13 333,32 €
Gros travaux	200 000 €	Cr Agr	1.31	10 ans	2015	2025	878,10 €	20 471,34 €
Agrandissement écoles	500 000 €	Ca Ep	1.63	20 ans	2016	2036	5 961,14 €	23 351,71 €
Financement gros travaux	120 000 €	Cr Agr	0.25	24 ans	2021	2024	212,72 €	39 949,96 €

Subventions aux associations

Coopératives scolaires							
- Ecole primaire	6 840,00 €					Fight Académie	150,00 €
- Subvention exceptionnelle pour voyage à Lathus	600,00 €					Club des Amis du Clos	150,00 €
- Ecole maternelle	4 460,00 €					Club Pétanque	- €
- Subvention exceptionnelle pour voyage au zoo de Doué la Fontaine	400,00 €					SCA 86	450,00 €
- B.C.D.	1 000,00 €					JAD Les Roches	500,00 €
L'Arantelle						Emiloroche	150,00 €
- Subvention ordinaire	26 462,00 €					Fonds solidarité logement	150,00 €
- Subvention exceptionnelle	7 500,00 €					Judo	400,00 €
- Projet éco citoyenneté	37 000,00 €					Les Roches en Flèche	400,00 €
- Atelier pêche	475,00 €					Prévention routière	150,00 €
- Fête du Clos	1 000,00 €					Smarovil	500,00 €
A.P.E.	450,00 €					U.S.R.V. Football	350,00 €
ACCA	200,00 €					Vivrenclain	- €
Anciens combattants	200,00 €					Epicerie sociale	150,00 €
Banque alimentaire de la Vienne	150,00 €					Ecole Notre-Dame	1 000,00 €
						Voxendièse	150,00 €
						Total	91 437,00 €

L'histoire connue de notre commune remonte au néolithique. En attestent les deux dolmens,



Ces lieux de culte consacraient des sacrifices animaux et peut-être humains.



à l'ouest celui d'Andillé,

à l'est celui de Pouzac

La religion a façonné au long du temps notre territoire. Jusqu'en 1790 la perception des impôts, l'autorité de justice et de police étaient exercées par des « seigneuries », ordres religieux souvent, soumises elles aussi à l'autorité suprême, celle du roi.

Sur les terres de **Prémery**, des **Roches**, de **Raboué**, d'**Andillé** s'enchevêtraient les pouvoirs de l'abbaye de Montierneuf, de l'abbaye de la Trinité (les « Dames »), de l'abbaye de Ligugé et de la Commanderie de la Villegieu (ordre des « Hospitaliers »).

Les terres de **La Planche**, vaste domaine, étaient à l'origine un fief englobant Toucheronde, puis elles ont dépendu de la famille de Chasteignier de la Roche Posay.

De cette organisation et d'une histoire mouvementée demeurent des hameaux, des lieux-dits, des villages, qui font tous depuis 1905 parties intégrantes de **Roches-Prémery-Andillé**, et nous allons en faire un petit tour:

Le Village d'Andillé

rassemble environ 210 habitants, 80 foyers.
Il était une commune jusqu'en 1905.

Le porche de son église est classé, et sa cloche sonne joliment.



L'ancienne école publique, un lieu de vie familial et festif pour les habitants, et on y vote activement.



Le Village de Raboué

rassemble environ 220 habitants, 90 foyers.



Le prieuré, qui est un lieu privé, comporte des fresques murales classées.



La « Chaume » permet aux habitants de festoyer ensemble à la belle saison.



La place du vieux Tilleul fut-elle l'ancien lieu de justice et d'exécution des sentences ?

L'Hôpiteau

2 foyers (8 habitants)
Le Moulin dépendait autrefois des
« Hospitaliers » de la Villedieu,
d'où le nom du hameau.



Chezeau

8 foyers (14 habitants),
1 exploitation agricole
En 1430 le nom s'écrit
Chezeaux (village, moulin
et ruisseau).

Le nom de Fay vient du
vieux français « Fau » :
le hêtre. Faisait partie des
6 fermes rénovées par le
châtelain de
La Planche, en 1884



Le Fay*

1 foyer (2 habitants)
1 entreprise de
transformation
agricole.



La Placherie
1 foyer (4 habitants)
Une *plache* désignait
un pré humide

La Porchalière*

3 foyers (8 habitants)
On repère son nom en 1605 (registre
de Montierneuf dont le domaine
dépendait). Cette ferme aussi fut
rénovée et agrandie en 1880.

La Clielle*

2 foyers (3 habitants). En 1120 on y repérait un château et
une ferme. Le fief de la Clielle dépendait de la châtellenie de
Château-Larcher. Le logis a appartenu au XVII^e siècle à Isaïe
Brochard, qui fut maire de Poitiers en 1617.



Ablet *

1 foyer (2 habitants)
Le nom d'Ablet est
répertorié dès 1462.
En 1565 c'est une
métairie du château de
La Planche, bâtiments
reconstruits en 1880.



Le Grand Bord

1 foyer, 1 habitant, 1 élevage ovin.
Ancien rendez-vous de chasse.



Le Petit Bord

2 foyers (6 habitants)
Le mot de *bord* vient
soit du gaulois « eau
bourbeuse »,
soit du celte « maison ».



La Planche*

6 foyers (11 habitants)- La Planche est un lieu-dit et un château.

Rivallus de la Plancha était le châtelain au XIV^{ème} siècle. En 1878, le nouveau propriétaire du château prend possession d'un vaste domaine de 1000 hectares. Véritable entrepreneur agricole, il rénove les 6 fermes* en les rebâtissant toutes sur le même modèle : grande cour réunissant les bâtiments, écuries et étables, porches agrandis pour laisser passer les chariots, architecture mêlant le calcaire et la brique rouge. On y a élevé des moutons, des vaches laitières, des charolais et des cochons, jusqu'en 1945.

La Planche est désormais une exploitation de sylviculture. Le château conserve une belle tour du 13^{ème} siècle, il a été entièrement rénové. C'est, ainsi que le domaine, un *lieu privé*, qui ne se visite pas.







EST

La Vallée Moreau*

3 foyers (5 habitants)

Faisait partie des 6 fermes rénovées du château de La Planche – on repère les éléments d'architecture communs aux 6 fermes.



Toucheronde*

1 foyer (1 habitant)

Au 13^{ème} siècle faisait partie du même fief que La Planche. En 1355 le lieu s'appelait Tuscha Redonda, et dépendait de l'abbaye de Montierneuf. En 1885 cette ferme fut elle aussi rénovée dans l'élan modernisateur du châtelain de La Planche qui en était propriétaire.



Les Touches

2 foyers (4 habitants)

En 1653 c'était une ferme, dépendant du Collège de Poitiers.



Les Renardières

2 foyers (6 habitants)

En 1548 ce nom désignait une ferme et un bois, et s'écrivait Les Rignardyères.



Chaumelonge

3 foyers (6 habitants)

En 1507, s'écrivait Chaumelongue, c'était une ferme appartenant aussi au Collège de Poitiers. Elle appartiendra plus tard au domaine de Raboué.



La Vallée Clavière

1 foyer, 1 entreprise agricole (élevage porcin).



Pouzac

12 foyers (32 habitants)

Abrite un dolmen.



Les Eulées

3 foyers
(5 habitants)

Le nom de Eulée viendrait du protogermanique et signifierait hibou ou chouette.



Un grand merci !

à tous les habitants qui nous ont ouvert leurs portes, et aux guides bienveillants Jacques Arlaud et Jean-Yves Vénien.

Quelques références :
Dictionnaire topographique Louis Redet
Dictionnaire du vieux français Godefroy

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2021

TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Répartition actuelle des familles en fonction de leur quotient familial :

Quotients familiaux actuels	Nombre de familles concernées
0 à 699 €	19
700 à 999 €	34
1 000 à 1 500 €	71
> à 1 500 €	39

Révision des tarifs et nouvelle répartition des quotients en trois tranches pour les élèves :

Tranche quotient familial	Tarif applicable
1 ^{ère} tranche : 0 à 999 €	1.00 €
2 ^{ème} tranche : 1 000 à 1 499 €	2.60 €
3 ^{ème} tranche : plus de 1 500 €	2.95 €

CRÉATION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE ROUTE DES TOURBIÈRES

Prolongement de la création du parking de la salle des Associations, EUROVIA a construit un terrain de pétanque (15m x 6m) pour un montant de 1 480€.

ACHAT D'UNE REMORQUE AVEC BARRIÈRES DE SÉCURITÉ

Achat partagé avec la commune de la Villegie du Clain d'une remorque contenant vingt-cinq barrières de sécurité pour un montant total de 2 717.50 € (+ frais de port).

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2022 (Retraites)

Le conseil décide à l'unanimité : d'adopter les conditions générales ET les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2022 pour les agents affiliés à la CNRACL. Le maire est autorisé à signer le contrat CNP Assurances 2022.

BUDGET 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Transfert du chapitre Dépenses imprévues au chapitre Dotation aux provisions de 34,66€.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ARANTELLE : versement d'un premier acompte de 10.000 € imputé sur la subvention 2022.

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SORÉGIES – AVENANT N°4

Soregies, mécène de la commune, assure la pose des guirlandes de fin d'année ; cet avenant lui permet de bénéficier d'une déduction fiscale.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

La convention qui nous lie depuis 2018 à SOREGIES pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti sera prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022.

RÉTROCESSION À LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DU MOULIN »

Sur proposition de Foncier Conseil, les espaces communs du

lotissement « les Jardins du Moulin » sont cédés à la Commune pour 1€ symbolique.

ACQUISITION DE LA PARCELLE BR 22 (LAVOIRS D'ANDILLÉ)

La parcelle devait être vendue à 1000 € (délibération de juin 2021). Le vendeur en demande 1200 €. A l'unanimité moins une abstention et une opposition le conseil décide de ne pas modifier la première délibération.

INDEMNITÉ DE STAGE AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La stagiaire accueillie à la mairie dans le cadre d'une formation continue CNFPT recevra une dotation de 500€

RÈGLEMENT DE LA FRESQUE DU RÉSERVOIR D'EAU

Le syndicat d'EAUX DE VIENNE Siveer assurera le règlement de la totalité des dépenses et refacturera à la commune le montant de la fresque.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2022

REMISE GRACIEUSE DU LOYER DE NOVEMBRE DÛ PAR LA SOCIÉTÉ LES ÉPICURIENS

Le conseil annule à l'unanimité le loyer de novembre 2021, l'activité de la Société ayant démarré en décembre.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS

Le conseil après délibération, décide, à l'unanimité moins trois abstentions et une voix contre, d'autoriser l'engagement d'un programme de construction de 4 logements sociaux par EKIDOM, et d'octroyer une subvention de 30.000 €.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022

MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA COMMUNE

Approbation du schéma de mutualisation entre la Communauté et ses communes membres pour la période 2022 à 2025 et conclusion d'une convention avec la Commune dans un souci de bonne organisation et de bonne mutualisation des moyens humains et matériels.

Cette convention prévoit de mettre à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes pour l'entretien du complexe sportif et du multi-accueil Chat Perché. Ces services sont remboursés par la Communauté de Communes suivant un barème.

AGRANDISSEMENT DE LA COUR DES ÉCOLES ET CONSTRUCTION D'UN PRÉAU

Approbation du projet, validation du plan de financement et demande de subvention auprès de l'Etat.

Présentation du projet d'agrandissement de la cour de l'école et de construction d'un préau pour un montant de 77 111.50 € HT.

Approbation de cette opération avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Département : ACTIV3	40 %	30 845.00 €
Etat DETR	30 %	23 133.00 €
Fonds propres	30 %	23 133.50 €
	100 %	77 111.50 €

Demande de subvention auprès du département

Le projet d'agrandissement de la cour de l'école et de construction d'un préau est éligible à une aide du Département au titre d'ACTIV3.

Approbation de cette opération avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Département : ACTIV3	40 %	30 845.00 €
Etat DETR	30 %	23 133.00 €
Fonds propres	30 %	23 133.50 €
	100 %	77 111.50 €

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, la MSA et les 16 Communes de la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour la période 2022-2026. Cette convention d'une durée de 5 ans vise à mettre en œuvre un projet social de territoire avec les actions ciblées suivantes :

- L'accompagnement à la parentalité
- L'accès au droit
- L'animation de la vie sociale
- La petite enfance
- L'enfance jeunesse

SÉANCE DU 23 MARS 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vote du compte administratif 2021 à l'unanimité moins une abstention.

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	883 502,21 €	883 502,21 €
Réalisé	636 598,68 €	744 515,23 €
Reste à réaliser	158 683, 82 €	41, 697,65 €

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	1 563 399,00 €	1 563 399,00 €
Réalisé	1 317 083,92 €	1 317 083,92 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	107 916,55 €
Fonctionnement :	278 544,70 €
Résultat global :	386 461,25 €

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Vote du Compte de Gestion 2021 établi par le Comptable Trésorerie de Poitiers à la clôture de l'exercice à l'unanimité moins une abstention.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2021 : excédent	278 544,70 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	109 069,62 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	169 475,08 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	107 916,55 €

ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN

Rappel de la procédure de révision du document d'urbanisme initiée en septembre 2016 a abouti au dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par le conseil communautaire, les communes sont invitées à émettre un avis sur les dispositions réglementaires

qui les concernent, avant d'être soumis ultérieurement à enquête publique.

Le projet PLUi s'appuie sur les grandes orientations suivantes :

1. organiser les complémentarités au sein du territoire pour une attractivité et une qualité du cadre de vie renforcées.
 2. structurer l'offre résidentielle et économique locale pour tirer parti et se différencier des territoires voisins.
 3. une ruralité valorisée dans toutes ses composantes pour un cadre de vie et une identité locale préservés.
- Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'unanimité moins un vote contre, au Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Vallées du Clain

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 694 435,78 € Recettes : 811 421,95 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 811 357,00 € Recettes : 1 811 357,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 853 119,60 € (dont 158 683,82 € de RAR)
Recettes : 853 119,60 € (dont 41 697,65 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 811 357,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 1 811 357,00 € (dont 0,00 de RAR)

VOTE DES TAUX 2022 D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit :

- 31,54 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties avec un produit attendu de 552 896 €
- 31,90 % la taxe foncière sur les propriétés non bâties avec un produit attendu de 24 627 €.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION L'ARANTELLE

- 1 subvention de fonctionnement de 26 462 €, en deux acomptes
- 1 subvention pour l'atelier pêche de 450 €
- 1 subvention pour l'organisation de la fête du Clos de 1000 €
- 1 une subvention exceptionnelle 7 500 €
- 1 subvention pour le projet éco-citoyenneté estimé à 37 000 €

SUBVENTION 2022 ATTRIBUÉE AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

la subvention attribuée aux coopératives scolaires, lors du vote de budget 2022, sera répartie suivant le nombre d'élèves par école soit :

- 6 840 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire auxquels s'ajoutent 1 000 € pour la B.C.D et une aide exceptionnelle de 600 € pour un voyage scolaire
- 4 460 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle auxquelles s'ajoute une aide exceptionnelle de 400 € pour un voyage scolaire.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Pour acquérir un tracteur de 56.800 €, le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département.

État civil - du 1^{er} décembre 2021 au 31 mai 2022

Naissances :

Hilda MEYER	15/12/2021
Mia KLOSIN	26/12/2021
Noël SARRET MINEAU	18/01/2022
Naelia MAUBRUN MOLLIER	29/01/2022
Safia HANBALY	05/02/2022
Mathys BOURASSEAU	24/02/2022
Albane LEMONNIER	24/02/2022
Inès DIJOUX	26/02/2022
Agathe BERNARD	15/03/2022

Swan Bao ANTOINE-EDOUARD

20/04/2022

Raphaël BONNEFOUS

04/05/2022

Marine MOUMBOULL

09/05/2022

Alice DUVERGER BOUQUET

12/05/2022

Mariages :

Daniel DROULEZ et Betty HABERT

14 mai 2022

Décès :

Jacqueline DERYCKERE	11/12/2021
Georges CARON	17/12/2021
Christian BRUN	07/02/2022
Dominique SARRAZIN	01/03/2022
Chantal BOUCHET	20/03/2022
Jean-Claude BEAULIEU	15/04/2022
Roger ROSA	18/04/2022
Jacques RUTAUULT	30/05/2022

ANIMATION

Les « Amis du Clos »

Si vous voulez remuer et entretenir vos méninges, les « Amis du Clos » se réunissent tous les jeudis de 14h à 18h sous la présidence de Marinette Charles pour s'adonner à leurs plaisirs favoris, la belote, le tarot, le scrabble ou le triominos, l'après-midi se termine généralement par un goûter.

Tous les trois mois, un repas anniversaire est organisé pour les participants du jeudi.

Des concours de belote sont organisés, en interclub aussi.

Cette année plusieurs sorties sont programmées : le Puy du Fou, un voyage sur la Côte d'Opale, un week-end à Paris. Un interclub avec repas dansant et spectacle à Denezé sous Doué.

Un repas de printemps s'est déroulé le 14 avril où cinquante convives ont été ravis de retrouver la piste de danse. Un repas d'automne est prévu en novembre.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.



Voxendièse

Le groupe vocal de l'association Voxendièse donnera son concert sur le thème de la mer le samedi 2 juillet 2022 à 21 h dans l'église d'Andillé.

Il naviguera, pour le plus grand plaisir de tous, avec diverses chansons de Charles Trenet (la mer), Serge Lama (une île, les ports de l'atlantique), Hugues Aufray (Santiano), François Deguelt (le ciel, le soleil et la mer), chants marins et autres...

Les répétitions se déroulent tous les mardis soirs, en période scolaire, dans la salle d'Andillé de 20 h 30 à 22 h.

De nouveaux choristes seraient les bienvenus pour renforcer notre groupe de choristes à la rentrée de septembre prochain. Toute personne intéressée par cette activité peut venir le mardi soir à 20 h 30 à la salle d'Andillé pour nous rencontrer et participer aux répétitions si elle le souhaite.

Notre chef de chœur est Christophe BLUGEON, directeur artistique des soirées lyriques de Sanxay.

Nous avons une pensée toute particulière pour notre trésorier Jacques POURRE que nous avons perdu début avril.

Le Président de l'association :

Jean-Jacques MENTAVERRI tél. 06 29 74 22 27

EMIL

Venez jouer de la musique avec L'EMIL, École de Musique Intercommunale Les Vallées du Clain !

En cours individuel ou collectif, à tout âge et tout niveau, elle vous propose un enseignement de qualité dans la détente et la bonne humeur. Piano, guitare, basse, guitare électrique, batterie, violon, violoncelle, trompette, ukulele, steeldrum, accordéon entre autres sont proposés dans les salles dédiées des différentes communes du canton.

L'école se renouvelle sans cesse en proposant aussi des ateliers de pratiques collectives (éveil musical et instrumental, Fabrik, groupes ado et adultes de musiques actuelles ou traditionnelles) et des projets en lien avec les écoles élémentaires et les mairies.

L'Emil organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année permettant aux musiciens de se produire devant un public, de se rencontrer, s'écouter et passer de bons moments conviviaux !

Retrouvez-nous lors de la journée des associations le dimanche 4 septembre
et encore plus d'info sur ecolemil86.com
Contact : ecolemil86@gmail.com
05 49 61 30 88 - 07 49 33 23 20



L'Association Poitevine Qigong et Arts Martiaux (APQAM)

QIGONG ET TAI CHI

L'Association Poitevine Qigong et Arts Martiaux (APQAM) a été créée en 2016, à l'initiative d'un groupe de pratiquants poitevins pour faire connaître et développer les activités de Qigong et de Tai Chi.

Ces deux disciplines commencent à être mieux connues en milieu rural. Ce sont de formidables méthodes pour entretenir sa santé, lutter contre le stress, réduire les risques liés à la sédentarité, prévenir les troubles musculo-squelettiques, etc. Le qigong comme le Tai Chi représentent une alternative aux pratiques sportives habituelles. En effet, beaucoup de personnes recherchent une activité physique pour entretenir leur santé, mais n'ont pas d'attrait pour le sport classique.

LE QIGONG

Le Qigong est un pilier de la Médecine Traditionnelle Chinoise, au même titre que l'acupuncture... beaucoup d'exercices suivent la notion de méridiens et du concept Yin et Yang de la pensée taoïste.

Depuis des millénaires c'est un formidable outil de prise en main de sa santé. Le Qigong permet de mobiliser les muscles, les tendons, les fascias, les os, les organes par des exercices doux, lents dans le respect du corps et va faciliter et augmenter la souplesse, l'équilibre, l'ancrage, l'endurance et aussi le gainage musculaire en douceur. De plus le Qigong permet de mieux respirer et d'apaiser son mental. Cette pratique s'inscrit dans la démarche du Sport Santé, notamment pour la prévention des maladies cardiovasculaires ou des troubles musculo-squelettiques.



LE TAI CHI

Le Tai Chi Chuan et le Qigong sont deux disciplines avec les mêmes bases, mais le Tai Chi a été développé en tant qu'art martial. Des exercices de Qigong sont toujours proposés en préparation de la pratique du Tai Chi qui inclut des mouvements dans le vide représentant un combat, et divers exercices avec partenaire. Les cours de Tai Chi sont plus physiques que les cours de Qigong. De ce fait, ils attirent un public globalement plus jeune et plus masculin que les cours de Qigong.

LES COURS

Dans la communauté de communes des Vallées du Clain, nous proposons des cours sur les Roches-Prémarie, en matinée le mardi et le mercredi et en soirée le lundi, le mardi et le mercredi, et à Vivonne le jeudi soir.

Plus d'infos sur notre site web (calendrier des cours et tarifs) :

<https://assoqigong86.fr>

Notre enseignant : Bruno BLAS : 40 ans de pratique des arts énergétiques et martiaux - Diplômé d'État JEPS option Arts Énergétiques Chinois - 4^{ème} Duan de Qigong FAEMC - Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1^{er} degré - 2^{ème} dan de Karaté - Carte professionnelle n°86015ED0115

ACTUALITÉS

En juillet, nous proposons des cours, qui sont une occasion idéale pour découvrir la pratique du Qigong sans engagement : lundi, mercredi et jeudi de 18h45 à 20h00.

Notre association compte actuellement 80 adhérents. Nous fonctionnons sur plusieurs communes des Vallées du Clain. Deux opérations portes ouvertes sont proposées chaque année aux Roches-Prémarie, avec initiation gratuite à la pratique du Qigong, début septembre et en janvier. Venez découvrir et vous renseigner sur cette pratique douce de santé. Venez prendre en main votre bien être. Nous sommes présents au forum des associations tous les ans.

contact@assoqigong86.fr - Site web : <https://assoqigong86.fr/>

Philippe DUPUTIE (co-président) 06 16 06 55 13

Nathalie SAVIGNY (co-présidente) 06 73 94 52 30



La pétanque à l'honneur

Le club de pétanque des Roches-Prémarie-Andillé a organisé le championnat tête à tête senior masculin et la doublette féminine le samedi 24 avril 2022 sous une pluie abondante avec 32 seniors et 136 féminines ainsi que les accompagnateurs, dirigé par le comité de la Vienne et ses 3 arbitres.

Le club avait 4 équipes féminines dont une est championne de la Vienne et qualifiée pour le championnat de France en juillet à LAVELANET (09). L'équipe championne est Mélanie BONNEAU et Stéphanie GUITTONNEAU contre l'équipe de Chauvigny.

Le club compte 36 licenciés (17 vétérans, 10 seniors et 9 féminines) et 13 membres. Nos entraînements sont le lundi de 14h à 19h et le vendredi de 14h à 19h ;

Pour tous renseignements :

Mme GUITTONNEAU Marie France 06 67 42 08 72 ou mariefrance.guittonneau@sfr.fr



En route pour le concours national

Après 2 saisons creuses, dues au Covid, comme tous les autres clubs, nos archers, petits et grands, ont pu à nouveau regagner le pas de tir pour s'adonner à leur sport : le tir à l'arc.

Un très grand nombre d'anciens adhérents nous ont renouvelé leur confiance et de nombreux nouveaux, jeunes et moins jeunes, sont venus grossir nos rangs.

Cette nouvelle saison s'est déroulée sans accroc, avec chaque entraînement et chaque compétition maintenus. Notre club a enfin pu organiser son tir 3D intérieur, le 27 mars, annulé par 2 fois, où bons nombres d'archers, venus de Vienne, Haute-Vienne et Charente, ont pu concourir sur des cibles animalières.

La saison 2021/2022 s'est achevée, sous la pluie et l'orage, le 24 avril, avec le concours départemental, à l'issue duquel les archers qualifiés pour le concours national ont été désignés.

Pour Les Roches En Flèche, Séléna Touchard et Zoé Arnault, catégorie 11/12 ans, arc classique ainsi que François Fort, catégorie 26/49 ans, arc poulie, représenteront notre club. Félicitations et bonne chance à eux 3 !! Lors de ce concours qui se déroulera à Pont-Rémy, dans la Somme, le dimanche 5 juin, le club se verra remettre le label Or qu'il a obtenu pour récompenser son école de tir.

Si vous souhaitez venir vous initier à ce sport, vous pouvez venir nous rencontrer les mercredis de 17h45 à 19h45 et les vendredis de 18h à 20h jusqu'en septembre et de 19h30 à 21h de septembre à avril à la halle des sports des Roches Prémarie.

Le président - Thierry Rogeon

06 42 97 93 06 - lesrochesenfleche86@gmail.com

Qu'a fait la commune pour ses commerces et ses habitants ?

La commune fait le maximum pour préserver ses commerces. Depuis 1989, nous avons refusé avec les communes voisines de Smarves et de La Villedieu du Clain, l'installation d'une grande surface sur notre zone économique à l'entrée nord du bourg.

Entre 2007 à 2017 la construction de plus de 220 pavillons a été réalisée et depuis 2017, les lotissements de Javigne, le Clos des Dames, les jardins du Moulin, le Clos d'Andillé ont vu le jour.

Pour un tel niveau de construction, les infrastructures ont dû suivre : l'agrandissement des écoles, une nouvelle médiathèque, une maison des associations, un centre social agrandi et bonifié, un accueil de loisirs en construction sur la commune l'an prochain et une déchetterie high tech.

De plus, un food-truck est régulièrement présent les mercredi et samedi à partir de 18 h.

Concernant l'aménagement dans et autour des lotissements, la commune fait tout son possible pour améliorer la voirie et la sécurité (pose de nouveaux candélabres, réfection des trottoirs et de la voirie communale...) Il faut savoir que si le lotisseur est privé et qu'un cahier des charges a été établi, le lotisseur est responsable tant que la voirie et les espaces verts n'ont pas été rétrocédés à la commune.

Les espaces verts sont entretenus par les services techniques, ce qui demande beaucoup de travail supplémentaire à partir du mois d'Avril, pour cela il est recruté des saisonniers pour les seconder et améliorer l'environnement de chacun.

Enfin, il sera envisagé dans les années à venir, une réflexion sur l'aménagement du centre bourg afin de faciliter l'accès à tous les commerces.

RAPPEL

NUISANCES TRAVAUX DE BRICOLAGES ET DE TONTES

Suivant arrêté préfectoral n° 07/DDASS/SE/008 en date du 19 juin 2007, l'article 8 stipule :

" Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales. "



Borne de collecte de textile

Une borne de collecte recyclage de textile, linge de maison, chaussures et maroquinerie, a été mise en place par la société Origin et installée aux abords de l'école (rue des Tourbières). Le conteneur est équipé d'un système qui capte le niveau de remplissage, cela permet d'éviter tout débordement et d'optimiser les collectes.

Une fois collectés, les textiles sont acheminés vers leur entrepôt en vue d'être triés après avoir suivi plusieurs étapes de contrôle :

- Les textiles neufs, en parfait état et/ou de marque sont redistribués vers des friperies françaises ou revendus par nos soins.
- Les textiles en très bon et bon état sont destinés au réemploi pour les grossistes fripiers.
- Les textiles usés et/ou déchirés ne pouvant plus être réemployés sont destitués de leurs perturbateurs externes (boutons, fermetures éclair...) et redistribués localement vers un effilocheur.
- Les textiles souillés «non recyclables» représentent moins de 5% des textiles collectés et sont considérés comme des déchets.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne. Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.

L'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017 régleme l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne. Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.



SORTIR PLUS : UN CHÉQUIER OFFERT PAR L'agirc et arrco

Sortir Plus est un service Agirc-Arrco permettant aux retraités de 75 ans et plus de se faire accompagner, à pied ou en voiture, par une personne de confiance pour des déplacements de proximité : rendez-vous médicaux, courses, coiffeur, clubs de loisirs, visites dans la famille ou chez des amis...

Pour un coût de 15 €, le chéquier d'une valeur de 150 € est entièrement pris en charge par votre caisse de retraite complémentaire. Il vous sera envoyé par courrier et vous pourrez l'utiliser quand bon vous semble.

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler le :

0 971 090 971 Service gratuit + prix appel

Ou consulter le site internet de l'Agirc-Arrco : <https://www.agirc-arrco.fr>

CIMETIÈRES

De nouveaux columbariums vont être achetés afin de finir l'aménagement du cimetière des Roches-Prémarie et d'en implanter un au cimetière d'Andillé.

Pour rappel, le prix et la durée des concessions sont fixés comme suit :

- L'accès au jardin du souvenir est libre et gratuit.
- Il n'y a plus de concessions perpétuelles.

Concessions cinéraires (caves urnes)

Durée de la concession	Tarifs
10 ans renouvelables	200 €
20 ans renouvelables	500 €
30 ans renouvelables	900 €

Concessions de terrain de 2,00 m² à 2,20 m²

Durée de la concession	Tarifs
30 ans renouvelables	150 €
50 ans renouvelables	300 €

Concessions de terrain de 1,00 m² bourg de Roches-Prémarie

Durée de la concession	Tarifs
30 ans renouvelables	75 €
50 ans renouvelables	150 €



AGENDA

JUILLET

- **LE 2 JUILLET**
- Voxendièse, Eglise d'Andillé à 21 h
- **LE 7 JUILLET**
- Fin des cours (vacances scolaires)
- **LE 8 JUILLET**
- Corrida du SCA 86
- Fête du Clos
- **DU 18 AU 22 JUILLET**
- Stage sur le Tai Chi Qigong du Pr. Jiao
- **LE 23 JUILLET**
- Pétanque : championnat de France à Lavelanet (09)

JUILLET - AOÛT

- **DU 7 AU 31 JUILLET**
- L'Arantelle :
ALSH 3/11 ans,
Accueil jeunes 12 /17 ans,
Séjours 5/7 et 7/11 ans
Chantiers loisirs 11/17 ans

SEPTEMBRE

- **LES 3 ET 4 SEPTEMBRE**
- Amis du Clos, voyage au Puy du Fou
- **LE 4 SEPTEMBRE**
- Journée des associations

OCTOBRE

- **DU 2 AU 7 OCTOBRE**
- Amis du Clos, voyage sur la Côte d'Opale
- **LE 21 OCTOBRE**
- Amis du Clos, concours de belote
- **DU 24 AU 31 OCTOBRE**
- L'Arantelle :
ALSH 3/11 ans,
Accueil jeunes 12 /17 ans

NOVEMBRE

- **DU 2 AU 4 NOVEMBRE**
- L'Arantelle :
ALSH 3/11 ans,
Accueil jeunes 12 /17 ans
- **LE 10 NOVEMBRE**
- Amis du Clos, repas d'automne
- **DU 8 AU 27 NOVEMBRE**
- Festival « A l'auberge de la Grand'Route »

DÉCEMBRE

- **LES 3 ET 4 DÉCEMBRE**
- Amis du Clos, week-end à Paris
- **LE 12 DÉCEMBRE**
- Amis du Clos, interclub à Dénézé sur Doué

